Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté

1998/0311(CNS) - 12/03/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Konrad SCHWAIGER (PPE, D) sur l'aide macro-financière à la Bosnie, le Parlement européen demande que ce pays s'emploie à établir une économie de marché et à promouvoir les réformes économiques indispensables à la création d'emplois, à l'amélioration des conditions de vie ainsi qu'au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il rappelle que l'aide vise également à assurer le fonctionnement harmonieux de l'administration bosniaque et doit répondre aux besoins sociaux élémentaires de la population. Rappelant également que le renforcement des institutions et la réforme du système économique constituent les 2 priorités établies par la Conférence de paix de Madrid de décembre 1998, le Parlement souhaite que l'Union et la Bosnie inscrivent leur coopération dans le cadre de leurs instruments respectifs à long terme (2000-2006). Par ailleurs, le Parlement demande que le don de 30 millions d'euros soit accordé pour la période 1999-2000 (et non 1998-1999) par l'autorité budgétaire en complément du prêt, et ce, dans les limites des perspectives financières. L'aide devrait être accordée conformément aux principes de gestion saine et efficace. En outre, le Parlement demande que la Commission vérifie la bonne marche de l'économie bosniaque en coopération non seulement avec le Comité monétaire mais aussi avec le Bureau du Haut représentant en Bosnie. Il demande enfin à être tenu informé des conditions économiques et institutionnelles dont est assorti cette aide avant le décaissement de la deuxième tranche.